DLP 22-7-83208487

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel : 100,00 F

SPV

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE N° 26 - MERCREDI 20 JUILLET 1983

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n313244253.00016

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

VITICULTURE

MILDIOU

Quelques sorties de taches ont été observées depuis la mi-juillet. Le dernier traitement conseillé dans notre bulletin n° 24 du 7 juillet a donc permis d'assurer une protection contre les contaminations provoquées par les premières précipitations de la période orageuse actuelle (17 - 18 juillet). Mais de nouvelles contaminations sont susceptibles de se produire à la faveur des prochaines pluies sur une végétation non protégée : formation de nouvelles pousses, fongicide lessivé ou en fin de rémanence. En conséquence il est conseillé d'assurer une protection dans les premiers jours de la semaine prochaine pour éviter des repiquages à partir d'éventuelles sorties de taches en fin de mois.

BLACK-ROT

Des sorties de taches sont en cours dans les vignobles insuffisamment protégés. Le traitement préconisé ci-dessus sera également efficace contre cette maladie. Dans les parcelles atteintes, préférer une spécialité à base de dithiocarbamate en veillant à bien toucher les grappes.

OIDIUM

Ajouter un anti - oïdium à la bouillie de traitement.

POURRITURE GRISE

■ Dans les zones tardives, en Dordogne par exemple, le stade fermeture de la grappe est maintenant atteint et le traitement spécifique est déconseillé, les risques ayant nettement diminué à la faveur du temps très sec et chaud de la semaine dernière.

■ Dans les vignobles touchés par la grêle où des blessures importantes ont été provoquées sur les baies, il est prudent de réaliser, dans les meilleurs délais, un traitement avec une spécialité anti-botrytis en visant bien les grappes.

EUDEMIS - COCHYLIS

Dans le Nord Blayais, une intervention est à effectuer à partir du 25 juillet. Ailleurs, le vol se poursuit activement et un renouvellement n'est à envisager pour l'instant que dans des situations ayant subi de fortes précipitations orageuses qui ont lessivé le traitement préconisé précédemment.

.../...

P541

ARBORICULTURE

TORDEUSES DE LA PELURE (Capua)

Le deuxième vol qui a débuté au cours de la première décade de juillet s'est intensifié depuis le 10 - 15 juillet. Actuellement les premières ooplaques arrivent à éclosion, il convient donc dès réception d'effectuer un traitement dans tous les vergers où ce ravageur est présent de façon à assurer la protection des fruits.

Utiliser l'un des insecticides suivants :

- acéphate à 60 g MA/hl (Orthène)
- azinphos à 40 g MA/hl (nombreuses spécialités)
- méthidathion à 40 g MA/hl (Ultracide)
- méthomyl à 75 g MA/hl (Lannate)
- phosmet à 50 g MA/hl (Imidan)
- trichlorfon à 100 g MA/hl (Dipterex 80)

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Il est inutile d'intervenir pour le moment, le 2ème vol n'étant pas suffisamment avancé.

MINEUSE CERCLEE

Le deuxième vol vient de débuter et les premières pontes sont déposées.

■ Pour les vergers très infestés en 1982 ou par la première génération au cours de la présente campagne et dont les fruits ne seront pas exportés vers le Canada, effectuer dès réception un traitement à base de diflubenzuron (Dimilin).

■ Pour les vergers dont les fruits risquent d'être exportés vers le Canada il conviendra d'effectuer un traitement à base de méthomyl (Lannate) et fin de semaine prochaine.

FEU BACTERIEN

Depuis le début juillet la maladie a retrouvé sa virulence grâce aux températures élevées dans la plupart des vergers contaminés au cours des années passées et non arrachés. De nouvelles parcelles contaminées ont été décelées en Lot-et-Garonne dans les régions de Sainte-Livrade et Duras.

En conséquence nous recommandons à tous les arboriculteurs notamment à ceux possédant des poiriers Passe Crassane de visiter régulièrement avec attention leurs parcelles et de signaler tous noircissement suspect. Par ailleurs il convient, pour diminuer les risques d'apparition ou de développement de la maladie, d'éliminer préventivement toutes les inflorescences secondaires si possible avant l'ouverture des fleurs.

Enfin nous rappelons la possibilité de transmission du feu bactérien par les caisses de récolte ou palox ayant déjà été utilisés dans des vergers contaminés ou de provenance incertaine.

Avant leur introduction dans les vergers il est nécessaire d'éliminer tous les débris végétaux (rameaux, feuilles, etc.) qu'ils pourraient contenir et de les désinfecter intérieurement et surtout extérieurement par une pulvérisation d'eau fortement javelisée (utiliser 2 litres d'eau de javel à 48° pour 100 litres d'eau).

.../...

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Ce ravageur présente actuellement une très forte acticité. Il convient de renouveler la protection des fruits en l'étendant aux variétés de maturité tardive et en tenant compte des délais avant récolte des insecticides.

CARPOCAPSE DES PRUNES

De nombreuses pontes ont été observées au cours des derniers jours tandis que le vol reste très actif et intense. Renouveler donc la protection dès réception comme conseillé dans le bulletin n° 24.

GRANDES CULTURES

LUZERNE PORTE-GRAINES

Les vols de tordeuse observés en Dordogne et Lot-et-Garonne sont intenses. Les gousses formées peuvent être protégées contre les jeunes chenilles grâce à une application de phosalone (1000 g MA/ha) ou bromophos (500 g MA/ha).

Les niveaux de population des autres ravageurs restent actuellement très en-dessous des seuils d'intervention.

MAIS

■ Pucerons

La présence du puceron Metopolophium dirhodum (salive toxique) n'est toujours pas observée. Les populations du puceron Sitobion avenae restent à des niveaux ne justifiant pas d'intervention. On surveillera soigneusement l'évolution du puceron Rhopalosiphum padi dans les parcelles atteignant la sortie des panicules mâles. En cas de forte pullulation de ce puceron, une intervention pourrait être effectuée à l'aide de produits autorisés contre les pucerons sur épis de céréales :

Pirimor G (0,25 kg PC/ha)
Zolone liquide (1,75 l PC/ha)
Zolone Flo (1,25 l PC/ha)
Azofène Flo (1,2 l PC/ha)
Nexion EC 40 (1 l PC/ha)
Sovi Nexion 25 émulsion (1,5 l PC/ha)
Rhodianex (1,5 l PC/ha)
Thiodan 35 CE (1,5 l PC/ha)
Fendik (1,5 l PC/ha)
Serk (1,5 l PC/ha)
Croneton MR (1 l PC/ha)

Parmi ces produits, le Pirimor G a l'avantage d'allier de bons résultats en expérimentations et une faible toxicité pour la faune auxiliaire.

■ Cirphis (noctuelle des graminées)

Les populations de chenilles de cette noctuelle restent à un niveau négligeable même en situation favorable (maïs enherbé).

Nous recommandons tout de même aux maïsiculteurs d'observer plus particulièrement les parcelles enherbées (par exemple dans certains maïs semences), surtout si elles ont été irriguées. Les attaques de 2ème génération débuteront sur les graminées adventices : graminées annuelles et chiendent. Regarder également les graminées des bordures de champs, fossés et chemins.